

# Compte rendu stage de mi saison CDO 23

## Dimanche 11 février 2018 à Guéret

### Consignes comportementales et administratives

- Les indisponibilités doivent être communiquées le plus précisément possible par mail sur demande du répartiteur. Aucune indisponibilité ne seront traitées après réception de la convocation (sauf cas de force majeure).  
**Sans notification d'indisponibilités l'arbitre est disponible du vendredi 20h00 au dimanche 16h00.**
- **Le jeudi précédent la rencontre les arbitres doivent se contacter par SMS ou s'appeler pour s'assurer qu'ils ont bien reçu la convocation et qu'ils ont les mêmes informations.**
- Présence **impérative** 30 minutes avant le début de la rencontre. En cas de rencontres dans des salles différentes et des horaires proches, prévenir le club recevant de votre éventuel retard.
- Chaque arbitre doit avoir en sa possession lorsqu'il va officier un porte document contenant sa convocation pour la rencontre ainsi que des feuilles de rapport (4 exemplaires de chaque document en annexe). S'il n'en possède pas de version PDF immédiatement consultable sur les lieux de la rencontre (smartphone) l'arbitre doit également avoir le règlement FIBA (lien en annexe).
- En cas de différence d'indemnités la régularisation doit s'effectuer **sur place** entre les 2 arbitres et de préférence avant la rencontre. En cas de difficulté contacter le répartiteur.
- Les clubs n'ont pas d'avis à donner aux arbitres sur le montant de leurs indemnités ; dans le cas contraire faire remonter l'information au répartiteur qui contactera directement le club concerné.
- La vérification des licences doit s'effectuer avant la rencontre et avec le plus grand soin. La licence avec photo doit être présentée ou le double avec pièce d'identité ou une pièce d'identité seule. Le joueur ou l'entraîneur ne pouvant justifier de son identité ne doit pas participer à la rencontre
- L'entraîneur qui figure sur la feuille de marque (ou Emarque) **doit être présent et signer LUI-MEME** les entrées en jeu.
- Pendant la rencontre travailler en équipe avec la table de marque et notamment s'assurer que le marqueur est prêt avant de faire repartir le jeu.
- En cas de soucis, même mineurs, durant la rencontre faire remonter **immédiatement** l'information à la CDO

### Consignes techniques

- **Suite à de trop nombreux problèmes rencontrés dans l'interprétation de la notion avantage/désavantage il est décidé, comme cela se fait depuis le début de saison dans d'autres Comités Départementaux, de ne pas appliquer cette notion.**
- Le travail effectué sur le terrain a permis de mettre en avant les points suivants :
  - Mécanique (placement, déplacement) arbitre de tête / arbitre de queue
  - Application de la règle des 3 secondes
  - Application de l'appui 0 (à approfondir)
  - Précision sur la notion de contre

### Divers

- Mathieu Bales, service civique au Comité et qui intervenait au sein de la CDO a quitté ses fonctions au 1<sup>er</sup> février. Un appel à candidature est lancé pour pourvoir le poste vacant.